



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
**des Vallées de la Brayе
et de l'Anille**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20260624-20260637-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026

Délibération N°20260637

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre juin à 19 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Brayе et de l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Marolles-lès-Saint-Calais, en séance publique sous la Présidence de Madame LELONG Françoise.

Etaient Présents :

Date de convocation
16 juin 2026

Date d'affichage
16 juin 2026

Nombre de conseillers
En exercice 42
Présents 33
Votants 39

Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, CHAUVEAU Pascale, DAVID Isabelle, DUBOIS Virginie, DUPONT Isabelle, JUMERT Annie, LANDEMAINE Alexandrine, LELONG Françoise, LEPENNETIER Aude, MERCIER Nadine, STERBA Éléonora, VALLOIS-PERNAS Martine,
MM. BERNARDET Denis, BRANJONNEAU Thierry, CARON Michel, CHÉRON Michel, FONTAINE Eric, GAULTIER Philippe, GAUTHIER Renaud, GILLET Danick, GRÉMILLON Patrick, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, MASSÉ Nicolas, NASLÉ Jérôme, NICOLAÏ Christophe, PIERRE Frantz, POTAGE Jean-Paul, RALUY Hugues, **membres titulaires**, MM. ISAMBERT Stéphane, HUGUET Jean-Pierre **membres suppléants**.

Étaient excusés :

Mme DAVEAU GAULARD Justine donne pouvoir à M. PIERRE Frantz
Mme DOLEUX Evelyne donne pouvoir à M. GRÉMILLON Patrick
M. BOSNYAK Yvan donne pouvoir à M. LEDIEU Christophe
M. CORBIN Olivier donne pouvoir à M. CARON Michel
M. GERNOT Philippe donne pouvoir à Mme BRIGANT Nicole
M. MORIN Sébastien donne pouvoir à M. FONTAINE Eric
M. PARIS Hubert remplacé par son suppléant M. ISAMBERT Stéphane
M. POTTIER Louis remplacé par son suppléant M. HUGUET Jean-Pierre
Mme DESILES Mélanie
Mme NADREAU Olivia
M. GASCHET Alain

Monsieur CARON Michel est nommé secrétaire de séance.

OBJET : SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) MODIFICATION DES TARIFS DES CONTROLES DES INSTALLATIONS

Vu l'article L2224-12 du code général des collectivités territoriales relatif à l'établissement d'un règlement de service pour chaque service d'eau ou d'assainissement,

Vu les statuts de la communauté de communes et notamment la compétence « Service public d'assainissement non collectif (SPANC) »,

Un accord-cadre de service à bon de commande, d'une durée de trois ans et 6 mois à compter du 1^{er} juillet 2023, a été attribué à l'entreprise SUEZ EAU FRANCE, pour la réalisation des contrôles des installations d'assainissement non collectif. Les documents contractuels de ce marché prévoient une révision des prix des prestations au 1^{er} juillet de chaque année. Aussi, il est proposé de modifier les tarifs des contrôles facturés aux usagers du SPANC.

**Tarifs des contrôles des installations d'assainissement non collectif
effectués à compter du 1^{er} juillet 2026**

Type de contrôle	Montant HT	Montant TTC
Contrôle de bon fonctionnement	201,82 €	222,00 €
Contrôle de conception d'une installation neuve ou réhabilitée	160,00 €	176,00 €
Contrôle d'exécution d'une installation neuve ou réhabilitée	220,00 €	242,00 €
Contrôle lors d'une vente	220,00 €	242,00 €
Contre visite d'une installation non conforme	150,91 €	166,00 €
Contrôle de mise hors service d'une installation	201,82 €	222,00 €
Déplacement improductif	48,18 €	53,00 €

tarif soumis à la TVA au taux en vigueur (10%)

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la modification de l'annexe 1 « SPANC – Montant des contrôles » du règlement du service public d'assainissement non collectif SPANC, relative aux tarifs des contrôles des installations d'assainissement non collectif, telle qu'exposée ci-dessus.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 24 juin 2026

Le secrétaire de séance,

Michel CARON



La Présidente,

Françoise LELONG

COMMUNAUTÉ de COMMUNES
VALLÉES de la BRAYE et de l'AVRILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS